



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 22852

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation actuelle de l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes. Actuellement, dans la Drôme plus de 69,3 % des institutions classiques pour personnes âgées accueillent des personnes handicapées vieillissantes et ce à hauteur de 8,8 % de leur capacité totale. Ceci n'est pas acceptable car ces établissements ne sont ni conçus, ni adaptés pour l'accueil des personnes vieillissantes souffrant de handicap mental ou psychique ou de multi-handicap (étude médico-sociale réalisée en décembre 2004 par Isabelle Vérien de la direction régionale du service médical de Rhône-Alpes et Dominique Ménichon de la CRAM de Rhône-Alpes). Les EPAHD (établissement d'hébergement pour personnes âgées) ne sont pas prévus pour accueillir ce public. Le défi du vieillissement oblige l'État et les départements à s'investir d'avantage pour ouvrir de nouvelles structures d'accueil spécifiquement dédiées à leurs besoins. Face au nombre de demande grandissante, il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22852

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3486

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)